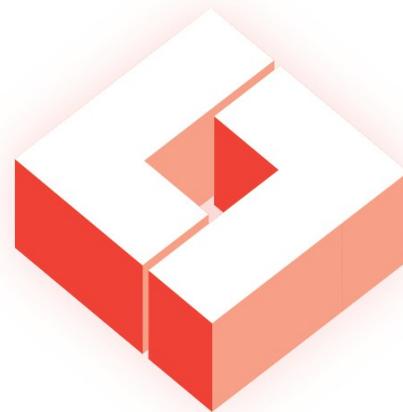


Syndicat National des Ingénieurs
des Travaux Publics de l'État
et des Collectivités Territoriales

Groupement fondé en 1855

FORCE OUVRIÈRE



CAP du 18 octobre 2016 DECLARATION PREALABLE

*L'urgence climatique a été entendue ...
et l'urgence sociale dans nos
ministères ?*

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue dans cette instance, au nom de l'ensemble des ITPE.

Et autant dire que leurs attentes sont grandes alors que votre prise de fonction correspond à une phase clé de l'histoire de leur corps !

Le 29 juin 2016, les ITPE étaient en action à la Défense et à Roquelaure, pour porter ensemble un projet ambitieux pour leur corps, sur lequel ils ont reçu, en décembre 2015 et en juin 2016, des engagements formels de leurs ministres.

Le 26 septembre 2016, les ITPE étaient en action au pied de la DGAFP pour défendre la spécificité des ingénieurs et leurs ministères techniques, après le développement, dans la torpeur de l'été, d'un projet PPCR ingénieurs, méprisant leurs compétences techniques.

Le CTM budgétaire du 29 septembre s'est, par la suite, soldé par un constat édifiant :

- Aucune ministre présente autour de la table,
- Aucune ébauche de réponse à notre courrier d'alerte du 13 juillet 2016 adressé aux ministres,
- Aucune annonce, d'aucun ordre, pour le corps des ITPE, principal corps d'encadrement supérieur de nos ministères !

Un constat qui ne pouvait laisser les ITPE sans réaction pour obtenir le retrait du projet « PPCR/Ingénieurs » ... 3 ministres ayant déjà pu le toucher du doigt au cours des 10 derniers jours !

Dans ce contexte inacceptable de mise sous tutelle de nos ministères sur le volet statutaire, les attentes des ITPE sont d'autant plus grandes sur ce qui semble rester à leurs mains, à savoir la gestion et le catégoriel.

Inutile de vous dire donc à quel point nous serons attentifs aux annonces que la Secrétaire Générale de nos ministères s'est engagée à faire au mois de novembre pour le corps des ITPE.

S'il existe une valeur que les ITPE partagent, soyez sûre qu'il s'agit bien de celle du collectif, innovant et appliqué pour accomplir leurs missions mais aussi celle d'une aversion puissante et déterminée vis-à-vis des décisions injustes pour les personnels et portant en elle le germe de la destruction du service public républicain.

Aujourd'hui, la mobilisation de ce collectif est totale, tant envers les fossoyeurs de notre statut, pour stopper leur funeste besogne, qu'envers nos ministères, pour obtenir les réponses sur les sujets qu'ils maîtrisent encore.

Les limites des emplois fonctionnels demeurent quand les perspectives statutaires s'assombrissent !

Un contingent IC2 qui continue à s'amenuiser et des candidatures plus nombreuses ... une réelle tension aura marqué l'exercice de cette année où, malgré la qualité des dossiers, il n'aura pas été possible de reconnaître à leur juste valeur tous les IDTPE proposés.

Et force est de constater que les chantiers ouverts par l'administration pour l'extension des emplois fonctionnels dans d'autres ministères (intérieur, agriculture, services du premier ministre...), qui aurait pu réduire cette tension, n'ont pas débouché. Alors même que les rumeurs vont toujours bon train quant à un probable décroisement des effectifs « sécurité routière » vers le MI !

Pire, la création de la DIE, sur laquelle nous reviendrons, n'a pas été anticipée sur ce volet, au risque de priver les ITPE de postes à enjeux.

Nous tenons à vous alerter sur l'urgence à prendre en compte dès maintenant la création de l'AFB, en lui dédiant un nouveau contingent, pour ne pas exclure les ITPE du pilotage de cette agence, ce que notre section de Guyane a récemment porté auprès de Barbara Pompili

Fort de ces constats, parmi d'autres arguments, la voie d'un véritable troisième grade aurait dû être la solution logique car elle seule permet la reconnaissance des parcours et la gestion des compétences de haut niveau. Au lieu de cela, PPCR ingénieurs propose une gestion de carrière de 3ème niveau par le Grade à accès fonctionnel tout en maintenant en parallèle la nomination dans les emplois fonctionnels d'ICTPE gérée comme la promotion à un grade, système qui a pourtant largement montré ses limites.

Une première analyse des dossiers remontés cette année l'a d'ailleurs confirmé et a mis au jour une exclusion prévisible quasi-systématique du GRAF pour nos collègues issus de l'examen professionnel ou de la liste d'aptitude après le reclassement NES-B (troisième voie d'alimentation du GRAF : 8^e échelon depuis plus de 3 ans). Et plus généralement mis en lumière que la plupart des dossiers proposés n'étaient pas éligibles à une quelconque promotion au travers du GRAF. C'est la démonstration que ce dispositif est conçu pour ralentir les carrières et n'offrir le 3^e grade qu'en toute fin de vie professionnelle !

Nous ne tolérerons pas que la mise en œuvre de cette réponse approximative et inadaptée du GRAF viennent mettre en péril la gestion actuelle des promotions qui, même si elles se font dans le cadre d'un emploi fonctionnel, sont malgré tout réellement gérées comme pour l'accès à un véritable grade.

Par ailleurs, plusieurs exemples que nous allons examiner aujourd'hui démontreront un des effets néfastes de la suppression d'un cycle de mobilité, le dispositif de mobilité fixant désormais une date de référence de prise de poste au 1^{er} mars : les collègues qui ont connu une mobilité ne peuvent plus mettre en valeur la première année au niveau des entretiens professionnels (autrefois possible au 1^{er} janvier). L'examen des carrières s'en trouvera donc impacté. Le SNITPECT-FO n'acceptera pas que les agents subissent les conséquences d'une décision PPCR qui relève de dogmes DGAFP, plus que d'une réelle volonté d'améliorer les parcours et carrières des ingénieurs.

Les freins à la mobilité prospèrent quand le troisième cycle disparaît !

Usage abusif de la mention « susceptible d'être vacant », modifications opaques incessantes des listes de postes publiées sur Mobilité, postes réservés non signalés, candidats découragés de candidater, postes retirés des effectifs cibles au dernier moment... la liste est longue et les faits sont graves !

Les avancées en termes de publication de postes dans les autres ministères et organismes employeurs d'ITPE sont toute relatives : les postes de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DGFIPE) ont été inclus dans l'application Mobilité à quelques jours de la clôture, de façon hétérogène selon les régions (domaines différents, niveaux imprécis) et le calendrier mouvant du processus de sélection ne permettra pas d'examiner les propositions lors de cette CAP d'octobre. C'est inacceptable et nous ne mettrons pas ces dysfonctionnements sur le compte de l'amateurisme !

Par ailleurs les effets délétères du passage à 2 cycles de mobilité se font déjà sentir et les constats que nous faisons de la position de l'administration lors de la dernière CAP se sont confirmés : la question de la mobilité reste traitée dans une dimension purement technique, sans aucune vision politique globale et multi-employeurs, comme l'a encore démontré la réunion du 13 octobre sur le sujet.

Le SNITPECT-FO réitère sa grande inquiétude sur la prise en compte des intérêts des établissements publics accueillant des agents en PNA, dont l'ensemble des postes sont actuellement publiés sur nos listes ministérielles : comment les positions des établissements publics ont-elles recueillies et prises en compte en amont de cette décision de passage à deux cycles annuels de mobilité ?

Nous restons même dubitatifs sur le règlement des aspects techniques liés à la publication : l'administration prendra-t-elle les mesures pour que les listes additives ne soient détournées de leur vocation, jusqu'à devenir soustractives ? le rétablissement de ces listes additives sera-t-il réellement l'occasion de juguler l'usage irraisonné de la mention « susceptible d'être vacant » ?

Enfin, le SNITPECT-FO fera preuve d'une vigilance absolue sur toute manœuvre visant à contourner la CAP et à rompre l'égalité de traitement entre les agents. Lors de la réunion du 13 octobre, nous avons notamment demandé à ce que soit réaffirmée la priorité à la publication ministérielle dans le projet "d'expérimentation de campagne complémentaire inter-cycle pour certains postes de niveau A+" ; la publication sur BIEP ne devant intervenir qu'après échec de la publication ministérielle, nous attendons l'arbitrage de la DRH sur ce point.

La CAP des ITPE : le phare de la gestion collective au milieu de l'obscurité de l'individualisation des parcours

Réforme statutaire indigente, rénovation indemnitaire déviante, ... nous réaffirmons, plus que jamais, dans le contexte actuel, l'attachement indéfectible des ITPE à la gestion nationale du corps à travers la CAP : gestion collective, égalitaire, transparente et de qualité pour l'ensemble du corps qui se construit lors des travaux de CAP, en séance et dans les phases de préparation.

A ce titre, nous tenons à vous rappeler la nécessité de réunir les conditions d'échange favorables (y compris matérielles) entre nos élus, seuls représentants légitimes des ITPE, et les représentants de l'administration, notamment les chargés de mission dont les missions doivent être confortées dans le cadre de la réorganisation de la DRH. Le temps passé par les chargés de mission en pré CAP et CAP est du temps gagné pour les services et établissements publics employant des ITPE, un temps passé gage de clarté dans les informations post-CAP fournies aux services et aux ITPE.

Toute réduction ou dénaturation des travaux préparatoires en particulier de ce moment privilégié de gestion collective serait particulièrement préjudiciable, tant aux agents qu'aux services ; nous avons d'ailleurs déjà pu constater lors de cette pré-CAP les effets néfastes de l'appauvrissement des pièces constitutives des dossiers de promotion, consécutivement aux mesures de simplification de la dernière circulaire.

Nous n'accepterons aucun recul en matière de gestion pour les ITPE, ni aucune dégradation des conditions de fonctionnement de la CAP.

Et soyez persuadée que les ITPE combattront, ensemble, à chaque occasion, toute tentative d'affaiblissement ou de contournement de cette instance - leur instance - notre instance - de gestion collective.

Reconnaissance, reconnaissance

Madame la Présidente, l'annonce du refus de dérogation au RIFSEEP pour le corps des ITPE et la menace de bascule dans PPCR ingénieurs laissent augurer un avenir fort sombre pour les ITPE, y compris au niveau de leurs rémunérations.

La reconnaissance envers les ingénieurs passe aussi par le fonctionnement décent du système de paye et de gestion administrative des ITPE, par sa réactivité, sa qualité. Les ITPE, agents de l'Etat, attendent tout simplement du respect.

Malgré le renforcement et l'investissement des équipes de l'administration centrale avec l'appui des services déconcentrés, nous sommes encore malheureusement loin du retour à la normale.

Contre le mépris de la DGAFP pour les ingénieurs, opposez le respect pour vos agents.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO